



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 17 mai 2023

Date convocation :
10 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 12

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Chave Natalia, Bayle Corinne, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Corralès Stéphanie ayant donné procuration à Fournier François, Urban Géraldine à Vranckx Michèle, Chave Natalia à Mounier Chantal.

Absent excusé :

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Alexis Rosy

Le Maire ouvre la séance à 18h30. Après demande de lecture du PV précédent (19.03.2023) que le Conseil décline, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

OBJET : Désignation d'un correspondant incendie- Délibération N° 2023 D 23 Annule et Remplace la délibération N°2022 D 62 du 14 décembre 2022

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique au Conseil que la Loi Madras N°2021-1520 du 25.11.2021 et son décret d'application N°2022-19091 du 29/07/2022 précisent que les communes exposées à au moins un risque majeur ont l'obligation de communiquer le nom du correspondant Incendie et Secours au Préfet et au Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Le Conseil Municipal doit désigner un correspondant Incendie et Secours qui sera l'interlocuteur privilégié du SDIS 84 sur tous les sujets relevant de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant Incendie et Secours peut :

-Aider à informer et sensibiliser sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde, notamment dans le cadre de la gestion anticipée des crises : risque de feux de forêt, obligation légale de débroussaillage, risque inondation, Alerte à la population, etc...

-Permettre à la commune de répondre à ses obligations de planification et information préventive : répondre à une crise par la création du PCS, la préparation de sa mise en œuvre avec des exercices périodiques, etc...

-Contribuer à définir et à gérer la défense extérieure de la commune contre l'incendie, par la mise en place d'un schéma communal de DECI, par le contrôle tous les deux ans de tous les Points d'Eaux Incendie ;

-Naturellement, il doit par ailleurs informer périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Mr Le Maire, ayant déjà le pouvoir de police spéciale du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), propose au Conseil de désigner un correspondant Incendie et Secours de la commune.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : de désigner Chabaud Bernard correspondant Incendie et Secours de la commune,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette désignation.

Questions diverses :

1. Remplacement candélabres endommagés Allée de l'Amourié

Le coût de remplacement des 2 candélabres est de 2 911.20 € comprenant la dépose et l'évacuation des anciens mâts ainsi que la mise en sécurité. Cette dépense est prise en charge par l'assurance hormis 400 € de franchise.

2. Compte-rendu Commission et groupe de travail « Appel d'offres » pour la création de 5 logements sur site ancienne Poste

Un point a été fait avec Mr Roux, le Maître d'œuvre architecte :

Les points suivants sont à l'étude :

-la taille des chambres

-la possibilité de faire un balcon pour l'appartement de l'étage ne disposant pas de jardin

-les branchements pour les machines à laver dans le cellier au lieu de la salle de bain

-l'augmentation du nombre de placards

-les différents matériaux de construction

-accès direct du garage à la maison

L'étude géologique des parcelles à bâtir a été effectuée permettant d'affiner le choix des matériaux de construction.

Des devis sont attendus pour chiffrer les différents points à l'étude.

3.Achat panneau d'information communal pour le parking de la Poste

Un panneau d'information communal en alu de 90x125, aux montants de couleur verte, avec paroi en verre dont le coût est de 942 € HT sera installé sur le parking de la Poste.

4.Tampons bruyants sur la commune

Certains riverains se sont plaints de tampons bruyants sur la route de Villedieu et la RD 975.

Mr Chabaud Bernard, 2^e adjoint, est allé constater sur place avec l'entreprise Suez, en charge de cette mission.

4 tampons seront améliorés sur la RD 975 et 6 Route de Villedieu dès que l'entreprise Eiffage, opérant pour le Département de Vaucluse, aura terminé le revêtement bi-couche Route de Villedieu.

Cette réfection sur la route de Villedieu, du rond-point jusqu'au croisement RD7/RD51, a été décidé par le Département suite à l'apparition de fissures. Début de l'opération prévue à partir du 30 mai.

Mr le Maire a sollicité un rendez-vous avec l'agence routière de Vaison pour obtenir plus de précisions sur cette réfection.

5.Ralentissement entrée du village côté RD 975

Un courrier a été envoyé aux riverains de l'entrée d'agglomération côté Vaison de la RD 975 afin de participer à une réunion de concertation avec le Département. Cette réunion a eu lieu vendredi 12 mai en soirée.

Le Département propose des bandes rugueuses jusqu'au panneau « Roaix ». Les riverains sont satisfaits que ce point de vitesse excessive soit évoqué et souhaiterait un ralentisseur au niveau de la maison de Madame Bourdonnas. Un radar pédagogique pourrait également être mis en place au niveau de l'habitation de Mr Ganichot. Ces points sont à l'étude.

FIN DE SEANCE 20h10

Le Maire

Le secrétaire de séance

